



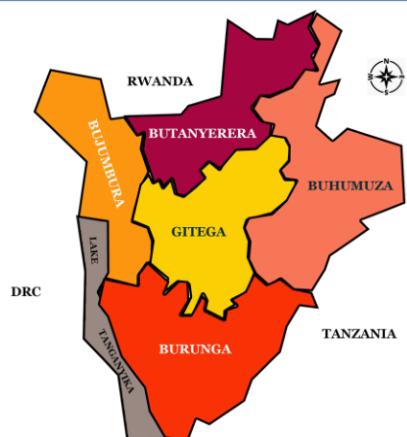
IGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

# BULLETIN HEBDOMADAIRE

## "Iteka n'Ijambo"

N°504 du 15 au 21 décembre 2025

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,  
revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



*En mémoire de Madame Marie Claudette Kvizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 21 décembre 2025, au moins 848 victimes de disparition forcée ont été documentées par la Ligue Iteka, au moins 86 victimes sont réapparues et 764 victimes sont toujours introuvables. Le Groupe de Travail de l'ONU sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDFI) a déjà communiqué au gouvernement du Burundi au moins 252 victimes<sup>1</sup>.*

<sup>1</sup><https://docs.un.org/fr/A/HRC/57/54>

### La ligue ITEKA :

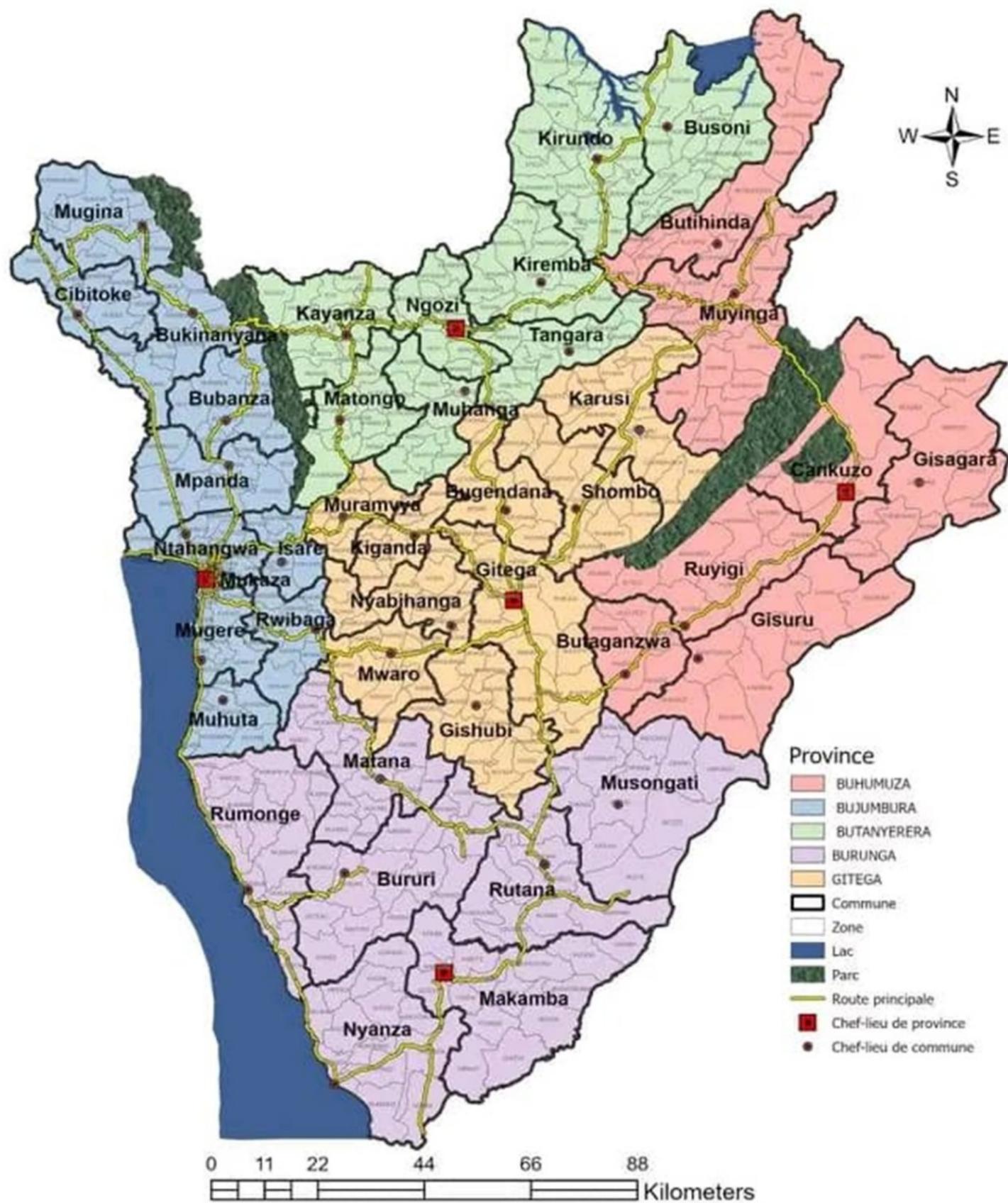
- ◆ « Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ◆ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC ».
- ◆ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

### SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P.5
I. CONTEXTE .....	P.5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P.16
III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	P.21
IV. DROITS CATEGORIELS.....	P.23
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P.24

# CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AFC</b>	: <i>Alliance Fleuve Congo (coalition de mouvements rebelles)</i>
<b>C.I.</b>	: <i>Instruction Complémentaire (formation militaire)</i>
<b>CNDD-FDD</b>	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie</i>
<b>CNL</b>	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
<b>EAC</b>	: <i>East African Community</i>
<b>ECOFO</b>	: <i>École Fondamentale</i>
<b>FARDC</b>	: <i>Forces Armées de la République Démocratique du Congo</i>
<b>FDLR</b>	: <i>Forces Démocratiques de Libération du Rwanda</i>
<b>FDNB</b>	: <i>Force de Défense Nationale du Burundi</i>
<b>HCR</b>	: <i>Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés</i>
<b>M23</b>	: <i>Mouvement du 23 mars</i>
<b>OPJ</b>	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
<b>ONPRA</b>	: <i>Office National pour la Protection des Réfugiés et des Apatrides au Burundi</i>
<b>PSR</b>	: <i>Police Spéciale de Roulage</i>
<b>RDC</b>	: <i>République Démocratique du Congo</i>
<b>RN</b>	: <i>Route Nationale</i>
<b>SNR</b>	: <i>Service National de Renseignement</i>
<b>UPRONA</b>	: <i>Union pour le Progrès National</i>
<b>VBGs</b>	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

## TABLE DES MATIERES

<b>0. INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>I. CONTEXTE.....</b>	<b>5</b>
<b>I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....</b>	<b>5</b>
<b>I.2. CONTEXTE HUMANITAIRE .....</b>	<b>6</b>
<b>I.3. CONTEXTE SÉCURITAIRE .....</b>	<b>9</b>
<b>I.4. CONTEXTE JUDICIAIRE.....</b>	<b>14</b>
<b>I.5. CONTEXTE GOUVERNANCE .....</b>	<b>15</b>
<b>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</b>	<b>16</b>
<b>II. 1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES.....</b>	<b>16</b>
<b>II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES AGENTS ÉTATIQUES, DE LA MILICE IMBONERAKURE.....</b>	<b>16</b>
<b>II.1.1.2. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS.....</b>	<b>16</b>
<b>II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE.....</b>	<b>19</b>
<b>II.2.1. TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANT.....</b>	<b>19</b>
<b>II.2.2. VIOLS.....</b>	<b>20</b>
<b>II.2.3. VIOLENCES DOMESTIQUES .....</b>	<b>20</b>
<b>II.3. DROIT À LA LIBERTÉ .....</b>	<b>21</b>
<b>II.3.1. ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES .....</b>	<b>21</b>
<b>III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS .....</b>	<b>21</b>
<b>III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE .....</b>	<b>21</b>
<b>III.2. DROIT A L'EDUCATION .....</b>	<b>22</b>
<b>III.3. DROIT À L'ALIMENTATION ET À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE....</b>	<b>23</b>
<b>IV. DROITS CATÉGORIELS.....</b>	<b>23</b>
<b>IV.1. DROIT DE L'ENFANT .....</b>	<b>23</b>
<b>V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>24</b>

## 0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 15 au 21 décembre 2025. Dans ce rapport, la Ligue Iteka examine également le contexte politique, humanitaire, sécuritaire, judiciaire et la gouvernance. Il analyse également les faits illustratifs de violations des droits civils et politiques, des droits économiques, sociaux et culturels.

Les violations des droits humains constatées et documentées par la Ligue Iteka se présentent comme suit pour cette période : au moins 15 personnes tuées dont 13 retrouvées cadavres, 2 personnes torturées, 2 victimes de VBGs dont 1 victime de viol qui est un mineur de moins de 18 ans et une personne arrêtée arbitrairement. Parmi les victimes, il y a un nourrisson retrouvé enterré vivant et a succombé aux blessures à l'hôpital.

Des Imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD, des agents du SNR, des policiers et des administratifs sont accusés d'être les principaux présumés auteurs de ces violations des droits humains.

## I. CONTEXTE

### I.1. CONTEXTE POLITIQUE

#### *Participation de l'Ambassadeur du Burundi en Belgique à la 14<sup>ème</sup> édition du Forum EuropAfricaInvestment à Bruxelles*

Le 17 décembre 2025, l'ambassadeur burundais Ntahiraja Thérence se tenait devant les eurodéputés, prêt à dénoncer le soutien présumé du Rwanda au mouvement rebelle M23. Lors de son discours, il n'a pas caché son indignation, accusant Kigali de violer les accords de paix fraîchement signés, des accords qui avaient, selon lui, été instaurés dans l'espoir d'une stabilité durable. Sa voix, empreinte de gravité, évoqua également une crise humanitaire de grande envergure, avec un afflux massif de réfugiés congolais cherchant refuge au Burundi, une situation qui ne pouvait plus être ignorée.

L'ambassadeur a souligné avec emphase que le Burundi avait respecté ses engagements issus de l'accord de Washington en retirant ses troupes du terrain. Toutefois, il n'a pas manqué de mettre en garde : si son intégrité territoriale venait à être menacée, le Burundi se réservait le droit de se défendre. Son appel à l'Union européenne résonnait comme un cri d'alarme, implorant une action rapide et des sanctions à l'encontre du Rwanda, afin d'éviter que le conflit ne déborde et ne touche toute la région.

Les points saillants de son intervention étaient clairs. D'une part, l'accusation directe contre le Rwanda pour son soutien au M23, un acte qu'il qualifia de violation inacceptable des accords de paix. D'autre part, il insistait sur la crise humanitaire à laquelle le Burundi devait faire face, exacerbée par l'afflux de réfugiés. En outre, il affirmait avec fermeté la légitimité de la défense de la souveraineté du Burundi, tout en appelant instamment l'Union européenne à une réaction rapide pour empêcher l'extension du conflit.

## **I.1. CONTEXTE POLITIQUE** (*Suite de la page 5*)

Il est intéressant de noter que le discours de l'ambassadeur se déroulait dans un contexte complexe, où l'Union européenne avait décidé de maintenir, jusqu'au 31 octobre 2025, les sanctions imposées au Burundi depuis 2015 pour diverses violations de principes démocratiques. Ces sanctions portaient sur des restrictions de déplacement et le gel d'avoirs de certaines figures impliquées dans des atteintes aux droits de l'homme, tout en suspendant toute aide directe au gouvernement burundais. L'UE justifiait son choix par l'absence de réformes politiques notables et la détérioration inquiétante de la situation des droits de l'homme au Burundi.

## **I.2. CONTEXTE HUMANITAIRE**

De part son implication dans la crise de la RDC, la semaine dernière, la situation humanitaire au Burundi a été marquée par un afflux de réfugiés congolais cherchant à fuir la violence en RDC, les réfugiés souhaitent retourner chez eux, mais rencontrent un manque d'assistance et des conditions de vie alarmantes dans les camps, souvent confrontés à des refus des autorités et police de les laisser rentrer volontairement.

Malgré la garantie de droits universels, ils se heurtent à des refus d'aide et dénoncent une détention forcée dans les camps. Certains affirment que la paix est revenue dans certaines zones contrôlées par le M23, tandis que d'autres révèlent les abus de la police. Ils demandent la réouverture des frontières pour un retour sans risque. La situation humanitaire est critique, les Organisations non Gouvernementales "ONG" et les autorités doivent intensifier leur aide pour prévenir de nouvelles pertes.

Les conditions dans les camps, exacerbées par la promiscuité et un soutien alimentaire insuffisant, poussent les réfugiés à envisager des routes clandestines dangereuses pour regagner leurs foyers. Dans le camp de Ruyigi, sur la colline de Busuma, plus de 10 160 réfugiés se retrouvent sans accès à l'eau ou aux provisions essentielles.

Des informations en provenance de la commune de Muvinga montrent que beaucoup restent retenus dans des camps, affrontant famine et conditions inhumaines, entravés dans leur désir de rentrer chez eux. Ces violations des droits fondamentaux soulignent l'urgence d'une action humanitaire efficace.

## **I.2. CONTEXTE HUMANITAIRE (Suite de la page 6)**

### ***Des faits illustrant la situation :***

#### ***Les réfugiés congolais sur le sol burundais réclament le retour volontaire mais en vain***

Dans les camps provisoires de Cishemere (Cibitoke) et Kansega (Bukinanyana), la situation humanitaire des réfugiés congolais demeure alarmante.

En une semaine, au moins douze personnes, dont la majorité des enfants, ont perdu la vie à la suite de maladies liées au manque d'eau potable, d'abris décents et de soins médicaux. Fuyant les violences dans l'est de la RDC, ces réfugiés dénoncent une assistance insuffisante et rappellent que le droit international garantit leur accès à la santé, à la nourriture, à la dignité et à la protection. Refusant d'être déplacés vers d'autres camps aux conditions jugées similaires, certains demandent une relocalisation digne, tandis que d'autres réclament le droit au retour volontaire en toute sécurité. Certains réfugiés dénoncent le fait d'être maintenus de force dans les camps, qu'ils assimilent à une forme de détention, au motif que les autorités refusent de leur reconnaître le droit de rentrer volontairement chez eux, alors que, selon eux, les conditions de sécurité sont réunies.

« Partout où le M23 a pris le contrôle, les populations civiles cohabitent dans le calme, et la paix ainsi que la sécurité y sont effectives », témoigne l'un des réfugiés. D'autres affirment que la police fait régulièrement usage de la force, les frappant à coups de bâton pour avoir refusé de monter à bord des véhicules mis à leur disposition. Ils appellent ainsi à la réouverture des frontières afin de pouvoir regagner leurs foyers librement, sans conditions ni contraintes.

Face à cette crise, les autorités burundaises et les partenaires humanitaires sont appelés à renforcer d'urgence la prise en charge, afin de garantir le respect des droits fondamentaux des réfugiés et prévenir de nouvelles pertes humaines et aussi de favoriser le retour volontaire en toute sécurité.

#### ***Des réfugiés congolais forcés d'aller dans le camp de transit***

Deux semaines après la prise des territoires de Walungu et Uvira par l'AFC-M23, les congolais qui ont pris refuge sur le sol burundais vivent dans des conditions déplorables dues à la promiscuité et au manque d'eau et d'assistance alimentaire suffisante.

C'est ainsi que nombreux de ces réfugiés, tentant de fuir ces conditions précaires qui ont d'ailleurs été sources de maladies, ont voulu, avec la semaine du 15 décembre 2025, répondre à l'appel des nouveaux occupants de ces territoires, qui leur demandait de regagner leur pays et continuer leur vie d'avant car le calme régnait dans cette partie qui a été la cible d'intenses combats début décembre, des conflits qui ont débouché à l'occupation des villages de Rubarika, Luvungi, Sange, Bwegera, Ruberizi, Kiliba et Uvira, occasionnant un afflux massif de réfugiés vers le Burundi notamment dans les communes Cibitoke, Bukinanyana et Mutimbuzi.

## **I.2. CONTEXTE HUMANITAIRE (Suite de la page 7)**

Cet appel venu au moment où les frontières restent toujours fermées, a poussé certains réfugiés à emprunter les voies clandestines, celles utilisées, au niveau de la Rusizi par les trafiquants de carburant. Ces voies étant risquées, seuls les hommes ont osé les emprunter ce qui a provoqué le renforcement de garde sur la Rusizi où des Imbonerakure et des militaires ont eu l'ordre de tirer sur tout passant qui tentait de traverser la Rusizi pour rentrer en RDC.

Ailleurs, dans les camps de transits provisoires (Cishemere, Gatumba et Ndava), des cadres du ministère de l'Intérieur accompagnés de policiers et d'Imbonerakure ont forcé ces réfugiés d'aller à Cankuzo, Mwaro et Rutana dans des camps de transit aménagés pour éloigner ces réfugiés de la frontière, ce que ceux-ci ne veulent pas. M.M, un congolais résidant à Rugombo qui avait visité ses parentés venues récemment à Gatumba et Cishemere nous a rapporté cette situation qu'il a vu de ses propres yeux : « *Nos familles y sont malmenées, tabassées et même, certaines des victimes sont dans un état critique dû aux coups. Quelqu'un en serait même mort vendredi* ». Il a ajouté : « *Ce qui est pire encore, c'est que même ceux qui ont des parentés au Burundi ne peuvent les accueillir les leurs loin du camp, dans leurs domiciles. Pourtant, ils ne veulent que regagner leurs milieux d'origine car ceux qui sont restés et ceux qui ont pu traverser la Rusizi nous informent que la situation est viable, plutôt que de rester dans ces foutus camps de transit où certains risquent d'y trouver la mort suite à la saleté et à la famine.* »

Ce témoin critique aussi la façon dont récemment, les burundais se faisaient des défenseurs des congolais en combattant le M23 mais actuellement ils sont ceux qui veulent nous forcer à rester dans les camps. « *Nous congolais, réclamons la réouverture des frontières pour que nos familles puissent rentrer et faire des mouvements d'aller et retour comme c'était avant.* », a conclu M.M.

### ***Appel à l'aide d'urgence dans l'accueil des réfugiés congolais en Commune Ruyigi, Province Buhumuza***

Environ 10 160 réfugiés congolais ont déjà été accueillis sur la colline de Busuma, dans la commune de Ruyigi, province de Buhumuza.

Ces réfugiés font face à un manque d'eau potable, de latrines, de médicaments et de logements, ainsi qu'à une pénurie de nourriture. L' ONPRA, le service chargé de l'accueil des réfugiés, a indiqué qu'environ 2 000 autres réfugiés étaient attendus ce lundi 15 décembre 2025. Les organisations qui aident dans l'accueil de ces réfugiés lancent un appel aux donateurs afin qu'ils se mobilisent pour leur venir en aide.

### ***Arrivés de nombreux réfugiés congolais en Commune Ruyigi, Province Burunga***

Jusqu'à vendredi 19 décembre 2025, le nouveau camp des réfugiés congolais enregistrait plus de 20.000 réfugiés congolais. Signalons que ce camp a été ouvert au début de ce mois de décembre 2025 à la sous colline Bikinga, Colline Nyakayi, en commune Ruyigi (dans l'ancienne commune de Butezi) et il en est le 3<sup>ème</sup> après Bwagiriza et Nyankanda dans la même commune.

## **I.2. CONTEXTE HUMANITAIRE (Suite de la page 8)**

### **Rétention des réfugiés congolais par la Police en Commune Muyinga dans la nouvelle Province de Buhumuza**

Depuis Mardi 16 décembre 2025, les réfugiés congolais entassés en termes de milliers sur la colline Busuma de la zone Kayongozi sont arrêtés à la barrière de la jonction des routes de Kwisumo et Butezi pour les empêcher de retourner chez eux suite aux mauvaises conditions de vie d'exil car ils n'ont ni eau potable, ni nourriture, ni latrines, ni médicaments ou CDS. Une fois surpris dans cette tentative de regagner leur pays natal, ils sont emprisonnés aux cachots de police et retournés au camp. Ils demandent qu'on leur laisse la liberté de rentrer car vaut mieux vivre chez eux que dans ce pays sans rien mettre sous la dent.

Soulignons que la non-autorisation du retour au bercail des réfugiés congolais par la Police Burundaise constitue une violation flagrante du droit international en général et le droit à la liberté de mouvement en particulier.

## **I.3. CONTEXTE SÉCURITAIRE**

### **Des réunions répétitives des Imbonerakure en Commune Karusi, province Gitega**

Ce lundi matin, 15 décembre 2025, vers 6 heures le secrétaire national du parti au pouvoir Révérierien NDIKURIYO était déjà dans la permanence du CNDD FDD de l'ancienne province de KARUSI et la réunion a commencé vers 7 heures réunissant tous les responsables du parti de l'ancienne province de KARUSI et les Imbonerakure. Signalons que les points à l'ordre du jour restent secrets mais des inquiétudes ne manquent pas au sein de la population qui est déjà au courant de la démission de ce dernier au sein du sénat burundais. Une source proche qui n'a pas voulu tout dire a révélé à la Ligue Iteka que la réunion avait deux principaux points à l'ordre du jour à savoir : la moralisation des Imbonerakure en leur distribuant des tenus militaires en couleur kaki et des chaussures militaires toujours en couleur kaki. En second lieu, ils ont été informés que bientôt ils vont être envoyés sur la frontière Rwandaise pour assurer la sécurité du pays. La source n'a pas voulu donner d'autres détails mais il a été constaté qu'il y avait d'autres sujets abordés mais qu'elle n'a pas voulu révéler.

### **Indignation de la population face aux rondes de nuit obligatoires dans la Commune de Kirundo, Province de Butanyerera**

Depuis la prise de la ville d'Uvira en RDC jusqu'à aujourd'hui, l'administration communale avec les organes dirigeants du parti au pouvoir CNDD-FDD en Commune Kirundo ont initié les jeunes Imbonerakure à effectuer des rondes nocturnes dans le but de veiller à la sécurité dans les zones frontalières avec le Rwanda.

Ceux qui s'abstinent se voient imposer obligatoirement une amende qui varie entre 5,000 et 20,000Fr. Et ces amendes varient selon les localités. La somme de 5,000 Fr est imposée aux habitants des collines de Rugero, Magendo et Ntega alors que la somme de 20,000Fr est applicable pour la zone de Bugabira.

### **I.3. CONTEXTE SÉCURITAIRE (Suite de la page 9)**

Selon toujours notre source, les habitants commencent à se lamenter voire même à se plaindre face à cette situation. Ils jugent que cette mesure est totalement injuste puisque même l'organisation de ces rondes perturbe leurs activités quotidiennes.

Signalons que beaucoup d'habitants s'insurgent contre cette mesure et demandent au gouvernement de lever ces rondes nocturnes vu qu'il y a eu un déploiement en nombre des policiers dans ces zones proches de la frontière avec le Rwanda.

#### ***Des entraînements des Imbonerakure en Commune Muyinga, Province Buhumuza***

Des entraînements paramilitaires et l'utilisation des armes à feu sont signalés dans plusieurs localités de la commune Muyinga. Ils sont faits à l'endroit des Imbonerakure, jeunes du parti au pouvoir CNDD FDD dans les vallées Nyamuswaga de la Colline Bwasare de la Zone Gasorwe, dans les salles de classe comme au lycée St André de la Colline Mukoni, au Lycée Communal Gashoho, dans les salles de l'hôtel de l'honorable Shabani Nimubona à Cumba. Les instructions sont encadrées par les policiers et militaires de la région militaire et du commissariat de police dont Bigirimana Désiré et un militaire surnommé Michou tous de Mukoni. Ces entraînements sont aussi signalés chez Franck à Mukoni. La population de la commune Muyinga s'inquiète de la manipulation d'armes à feu par les jeunes et craignent que des violences et crimes peuvent surgir d'un temps à autre. D'après une source sur place, ils se préparent pour attaquer le Rwanda. D'autres disent que ces entraînements seraient liés aux élections présidentielles de 2027 où le clan Reverien Ndikuriyo cherche à se consolider.

#### ***Des militaires fuyant les combats qui les opposent avec le M23 créent un climat de panique au sein de la population à Rumonge en province de Burunga***

Dans la nuit de lundi à mardi 16 décembre 2025, huit bateaux de transport lacustre ont fait débarquer des militaires burundais à la position de la marine située tout près du port de pêche dans la ville de Rumonge, province Burunga. D'autres bateaux pleins de forces armées burundaises ont accosté sur un port de pêche pas trop connu situé sur la sous-colline Mbuga zone Kizuka commune Rumonge province Burunga toujours. Tous les deux groupes de militaires burundais ont commencé à faire leur apparition dans la ville de Rumonge mardi 16 décembre 2025.

Selon les habitants, ces derniers ont sillonné presque tous les quartiers de la ville de Rumonge. Certains pour chercher de la nourriture, d'autres des boissons alcoolisées. Ils disaient qu'ils se facilitent d'avoir survécu aux attaques du M23.

Ils étaient trop jeunes d'un âge visiblement compris entre 17 et 21 ans, un habitant qui a reconnu un des ses voisins affirme qu'il aurait fait trois mois de formation avant d'être renvoyé sur le front en RDC.

### I.3. CONTEXTE SÉCURITAIRE (Suite de la page 10)

Ils étaient trop jeunes d'un âge visiblement compris entre 17 et 21 ans, un habitant qui a reconnu un de ses voisins affirme qu'il aurait fait trois mois de formation avant d'être renvoyé sur le front en RDC.

A leur arrivée à Rumonge, certains de ces militaires étaient habillés en tenues militaires, sales sans souliers, d'autres portaient des babouches sur des tenues militaires incomplètes.

Leur afflux massif a provoqué une peur panique au sein de la population selon un habitant qui était parmi la population venue tout près de la position de la marine pour assister à cette scène mardi matin.

La population craint que ne soit dissimulé des combats de l'armée congolaise, les Wazalendo et les FDLR au sein des militaires burundais. Certains demandent qu'ils soient bien identifiés pour les renvoyer chez eux.

***Plus de 3 000 combattants, composés de militaires burundais, de membres des FARDC, des Wazalendo et des FDLR, se sont regroupés dans une école fondamentale de Muremera, située dans la zone Buhayira, commune de Bukinanyana, province de Bujumbura.***

Ce rassemblement fait suite à leur défaite face au mouvement M23, survenue le 7 décembre 2025.

Selon des sources issues du secteur de l'éducation, cette école est nouvellement construite par une entreprise indienne engagée dans la construction du barrage hydroélectrique KAB 16, et devrait accueillir ses premiers élèves au mois de septembre 2026.

Les mêmes sources indiquent que tous les arbres environnants ont été abattus pour servir de bois de chauffe aux combattants.

Des habitants de la localité expriment une vive inquiétude, accusant certains éléments des FARDC, Wazalendo et FDLR de comportements abusifs, notamment des pillages dans les bars et boutiques sans paiement, ainsi que des pressions exercées sur la population locale pour leur subsistance. La population redoute également des violences sexuelles, en particulier contre les jeunes filles, et demande le retrait immédiat de ces forces.

D'après d'autres informations recueillies, les militaires burundais auraient été regroupés dans cette zone afin de recevoir une formation en vue d'un retour sur le front en République démocratique du Congo.

Toutefois, tous les combattants présents sur le site auraient été désarmés. Certains éléments des FARDC, Wazalendo et FDLR auraient refusé de rejoindre les sites de regroupement qui leur avaient été assignés.

### **I.3. CONTEXTE SÉCURITAIRE (Suite de la page 11)**

Interrogé à ce sujet par nos sources, le commandant militaire de la zone a confirmé la présence de ces forces, affirmant qu'elles avaient été cantonnées afin d'éviter leur mélange avec la population civile, tout en reconnaissant l'existence de préoccupations sécuritaires. Il assure que des enquêtes sont en cours et que tout élément reconnu coupable d'exactions sera sanctionné.

#### ***Rassemblements des démobilisés en Commune Bugabira dans l'ancienne Province de Kirundo.***

L'information détenue par notre source est que pour les démobilisés et les passionnés issus des combattants CNDD-FDD, ils sont rassemblés pour qu'en cas de besoin, on leur fournit des munitions et équipements pour renforcer l'armée. De plus, on a commencé à inventorier au moins 5 Imbonerakure par colline qui vont bientôt entrer au Congo. Si on est fonctionnaire, on sera tenu comme un coursier. Le salaire sera régulièrement versé et de retour, on rejoindra l'embauche. Des signes manifestent cette réalité. Pour la semaine passée, samedi, le 21 décembre 2025 tous les Imbonerakure de l'ancienne commune Bugabira, les Imbonerakure et les démobilisés ont effectué un sport collectif 'cross' qui a duré plus de 5h dans le but de les préparer à partir des longues distances.

#### ***Des formations para-militaires des imbonerakure en Commune Muyinga, Province Buhumuza.***

En date du 16 décembre 2025, la Ligue ITEKA a appris que des entraînements à caractère militaire se sont multipliés en Commune Muyinga.

Selon nos sources, depuis la prise de la ville d'UVIRA par les combattants de l'AFC-M23, des jeunes Imbonerakure du CNDD-FDD ont été sommés de suivre des formations militaires en vue d'être déployés tout au long des communes frontalières avec le Burundi.

Ces jeunes sont entraînés dans l'objectif de sécuriser les frontières du Burundi avec le Rwanda et ses formations se déroulent dans la zone de Rwuya.

D'après toujours nos sources, les habitants sont soumis à des pressions pour contribuer dans l'approvisionnement des Imbonerakure engagés dans ces formations. En commune Muyinga, un citoyen ordinaire est tenu de fournir des haricots tandis qu'un commerçant doit fournir du riz. Ceux qui n'obtempèrent pas, sont privés de certains droits fondamentaux comme les services administratifs. D'autres sont soumis à des pressions voire même à des représailles.

Il est à noter que la population demande l'arrêt de ces pratiques puisqu'elle est déjà confrontée à d'énormes défis liés à la cherté de la vie quotidienne.

### **I.3. CONTEXTE SÉCURITAIRE (Suite de la page 12)**

#### ***Explosion d'une grenade en Commune Gisagara dans la Province de Buhumuza***

Dans la nuit du 16 décembre 2025, sur la colline de Gisoko, en commune de Gisagara, Province de Buhumuza, une grenade a explosé dans un centre de négoce de Gikombe sans causer de dégâts.

Cette explosion a eu lieu à 22 heures au moment où la majorité de la population de cette localité était dans leurs ménages, ce qui a semé la peur et la panique au sein de la population.

Les auteurs de cet acte de terrorisme n'ont pas été connus.

Selon les sources de la Ligue Iteka, cette grenade serait due à une explosion par mégarde des jeunes Imbonerakure car ce sont eux qui font des patrouilles nocturnes dans cette localité et qui détiennent des armes à feu.

En peu avant, en date du 2 décembre 2025, au centre de négoce de Gasenyi, colline Mburi, de la même commune de Gisagara, un homme de nationalité Rwandaise a été appréhendé à ce centre dans la soirée à 20 heures. Cet homme a été appréhendé au moment où il était en train de chercher un hébergement dans un hôtel, c'est à ce moment-là qu'un agent hôtelier a alerté l'administration après avoir entendu que cette personne parlait avec un accent rwandais.

Quelques minutes après, l'administrateur de la commune Gisagara Monsieur NZIRUBUSA Japhet et en même temps natif de cette colline est arrivé sur les lieux, après quelques d'interrogatoire, cette personne a été embarqué par cette autorité dans la camionnette de la commune et conduit au poste communal de police de Gisagara pour des raisons d'enquête.

Selon les mêmes sources, cette personne a été torturée par l'administrateur de la commune Gisagara avant d'être embarquée dans la camionnette. Jusqu'aujourd'hui on n'a aucune nouvelle de cette personne, elle a passé une seule nuit dans le cachot du poste communal de Gisagara avant d'être référé au cachot du commissariat provincial de Cankuzo pour poursuivre les enquêtes.

#### ***Inquiétudes de la population face aux actes de vol en Commune Mwaro, province Gitega***

Les militaires congolais mêlés aux Miliciens Wazalendo vivant au camp de Mwaro, depuis la prise de la ville d'Uvira par les rebelles du M23, continuent à inquiéter les habitants de la commune Mwaro.

Ce dimanche 21 décembre 2025, un militaire congolais a volé vers 8h une poule dans un ménage de la colline Gihinga, sous colline Muzima, proche du Camp, c'est en commune Mwaro. Les habitants de cette colline ont poussé un grand cri et le militaire congolais a fui vers la vallée en bas du Camp. La poule a pu être récupérée. Le militaire a été sanctionné par la mise au cachot au camp, mais les sources provenant de la colline Gihinga, disent que cette sanction n'a pas d'effet car ces militaires congolais n'ont pas de dossier au camp et ne peuvent pas subir des sanctions pécuniaires.

#### **I.4. CONTEXTE JUDICIAIRE**

##### **Lancement d'une campagne d'écoute de la population par les Tribunaux en Commune et Province Gitega**

Le président de la Cour Suprême, l'Ambassadeur Gamaliel Nkurunziza, dit que le développement d'un pays est impossible lorsque la population passe son temps dans les tribunaux.

Propos tenus ce vendredi dans la capitale politique Gitega, lors du lancement officiel d'une campagne d'écoute des préoccupations de la population, dans le but de réduire les déplacements de la population vers la Cour Suprême et de leur offrir une justice de proximité.

A cette occasion, il a exhorté les responsables des tribunaux et des parquets à organiser des réunions de concertation entre eux et à collaborer efficacement avec la population, dans le but de garantir une justice équitable et accessible.

##### ***Le parquet de Ngozi requiert 12 ans de prison contre la journaliste Sandra Muhoza***

Le Tribunal de grande instance de Ngozi a tenu, ce vendredi 19 décembre 2025, l'audience publique dans l'affaire opposant le parquet à la journaliste Sandra Muhoza, du média La Nova. Le ministère public a requis une peine de 12 ans d'emprisonnement assortie d'une amende d'un million de francs burundais.

Sandra Muhoza est poursuivie pour atteinte à la sécurité intérieure de l'État et incitation à la haine ethnique. Selon le parquet, ces accusations reposent sur le contenu d'un échange diffusé via l'application WhatsApp, qui, d'après l'accusation, constituerait une infraction pénale grave.

La défense, quant à elle, rejette catégoriquement les charges. Les avocats de la journaliste estiment que les faits reprochés ne sont pas constitutifs d'une infraction au regard du Code pénal burundais et ont plaidé pour une relaxe pure et simple. À l'issue des débats, le tribunal a mis l'affaire en délibéré. Dans la salle d'audience, plusieurs personnes présentes ont exprimé leur indignation, appelant à la libération immédiate de la journaliste et dénonçant ce qu'elles considèrent comme une poursuite infondée. La Ligue Iteka trouve que c'est façon déguisée de faire taire les autres journalistes et autres défenseurs des droits humains.

##### ***Les 7 personnes ressortissants de la commune Bururi, province Burunga, emprisonnées illégalement demandent qu'elles soient libérées***

Dans la commune de Bururi de la province de Burunga, sept personnes ont été emprisonnées illégalement dans la prison de Rumonge, suscitant l'inquiétude de leurs proches.

Parmi eux se trouve Daniel NITUNGA, surnommé TEGERA, fils de RUCUMUHIMBA et SIMBAKWIRA, né en 1970 sur la colline de Mudahandwa. Ensuite, il y a Emmanuel NDIMUBANDI, fils de NDIMUBANDI Josias et NAHIMANA Roda, né en 1980 également sur la

#### **I.4. CONTEXTE JUDICIAIRE**

colline de Mudahandwa. Élie NZEYIMANA, né en 1983, est le petit frère d'Emmanuel. Albert NDAYISHINGUJE, fils de Toyi Elias et BANYIYEZAKO Joséphine, est né en 1968 sur la même colline. Lionel KWIEZERA, fils de NURWUMURYANGO Janvier et Habonimana Candide, est né en 1997 sur la colline de Mugozi. François MANIRAMBONA, fils de Nkundabanyanka Hussein et Nzigo Rosalie, est né en 1994 sur la colline de Nyabututsi, dans la province de Gitega. Enfin, Dieu Aimé NSENGIYUMVA, fils de NSENGIYUMVA Paul et Ndihokubwayo Joselyne, native de la colline de Mudahandwa.

Le 4 juillet 2024, ces sept personnes ont remporté leur procès à la cour d'appel de Bururi. Ce qui étonne leurs familles, c'est qu'ils demeurent encore incarcérés à Rumonge, malgré le fait que le parquet, qui les avait initialement accusés d'être responsables des tueries à la machette survenues en mai 2023 dans la commune de Bururi, n'a pas interjeté appel. Ainsi, les familles ont lancé un appel désespéré, sollicitant l'aide de défenseurs des droits de l'homme, même au niveau international, afin d'obtenir leur libération.

#### **I.5. CONTEXTE GOUVERNANCE**

Au moment où la population continue à crier du manque des intrants agricoles dont les engrains chimiques, certains administratifs sont pointés du doigt dans la fraude de ces produits. Au début du mois de décembre 2025, une grande quantité d'urée (type d'engrais chimiques utilisés pour développer le feuillage des cultures) a été saisie par la police en commune de Butaganzwa en destination du centre-ville de Gitega (capitale politique du pays). Ces engrains chimiques étaient transportés par des voitures de transport appelés probox et la quantité était estimée à environ une tonne.

Après la saisie, ces transporteurs ont révélé que ces produits appartenaient à Monsieur Ngendandumwe Onésime, actuel administrateur de la commune de Butaganzwa en province de Buhumuza et selon les informations recueillies, ces produits auraient été remis par la police à cette autorité.

En guise de rappel, dans les conditions normales, au stock de FOMI, un sac de 25 kg d'urée coûte 30.000fbu mais sur la marché noir un seul kg revient à 5.000fbu.

Depuis le début de cette saison culturelle, les agriculteurs se lamentent qu'ils n'ont pas été servi en engrains chimiques ; ils gardent sur eux les reçus paiement de ces produits sans être servis car les stocks sont presque vides, paradoxalement sur le marché noir ces produits sont présents mais à des prix exorbitants.

La population lance un appel vibrant à l'endroit de l'administration territoriale surtout le ministère en charge de prendre cette question à main.

### II.1. DROIT À LA VIE

#### II. 1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES

##### II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES AGENTS ÉTATIQUES, DE LA MILICE IMBONERAKURE

***Une personne tuée par un Imbonerakure à Ruhande, zone Nyabihigo, commune Kayanza en province Butanyerera***

Une information reçue par la Ligue Iteka en date du 20 décembre 2025, indique qu'en date du 9 décembre 2025, un certain Bucumi Léonidas originaire de la colline ruhande zone nyabihigo en commune Kayanza de la province Butanyerera a été tué par un jeune imbonerakure du nom de Bienvenu.

Des informations sur place disent que la victime avait un câble chargeur de téléphone qu'il avait confié à Bienvenu pour manque de courant chez lui, en contrepartie de charger son appareil téléphonique gratuitement. Les mêmes informations disent qu'en date du 9 décembre 2025, Bucumi est venu charger son téléphone portable mais Bienvenue l'a obligé de payer une somme de mille francs mais celui-ci n'a pas payé, ce qu'il a refusé et selon les témoins oculaires, Bienvenu a sauté sur la victime et l'a engorgé. La victime a été transférée à l'hôpital Ngozi où il a succombé aux coups et blessures reçus.

Le présumé auteur a été appréhendé et conduit au cachot du commissariat de police à Kayanza le même jour.

##### II.1.1.2. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS

***Un corps sans vie de TUYAGA Berchmans membre du CNDD-FDD retrouvé sur la colline Kanazi zone Bugenyuzi, commune Karusi province Gitega***

La nuit de ce dimanche à lundi, 15 décembre 2025, sur la colline Kanzi, zone Bugenyuzi de la nouvelle commune Karusi, un vieil homme du nom de TUYAGA Berchmans membre du CNDD FDD âgé de plus de 60 ans, a été tué par malfaiteurs non encore identifiés par des coups de couteaux quand on l'a trouvé dans un buisson qui est à 500 m de chez lui et on l'a coupé la tête qui était à côté du tronc. Les problèmes Fonciers seraient à l'origine de ce meurtre. Le défunt était témoin de son frère Nagehasi Emmanuel qui est en Australie et avait acheté des propriétés via ses frère et sœur mais ces derniers veulent lui détourner deux propriétés parmi 16 achetés et ce défunt l'ait défendu dans les tribunaux et ces derniers avaient perdu et étaient frustrés. D'après les sources sur place personne n'est interpellé mais les funérailles ont eu lieu ce lundi après-midi vers 16 heures et la police a dit qu'elle va commencer ses enquêtes.

***Un corps sans vie de Nduwayo Cléophas retrouvé en Commune Mwaro dans la nouvelle Province de Gitega***

Un domestique nommé Nduwayo Cléophas a été retrouvé ce mardi 16 décembre 2025 dans une fosse d'une latrine dans la famille où il travaillait sur la colline Gasenyi, Zone Makamba, commune Mwaro, province Gitega. Ce domestique venait de passer 5 jours dans cette fosse. Il a été retrouvé par les administratifs à la base en collaboration avec les voisins de la famille. Le corps de la victime a été retrouvé par un autre domestique qui se rendait aux toilettes et a informé les administratifs à la base.

## **II.1.1.2. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS** (Suite de la page 16)

Les sources provenant de la colline Gasenyi disent que le domestique a été tué par son collègue avec qui il travaillait à l'aide d'un gourdin "Ubuiri". Il voulait lui prendre son salaire car ils avaient été payés ce jour. L'auteur a été arrêté par la Police. Dans ce ménage travaillaient 3 domestiques, et ils y vivaient seuls étant donné que les enfants adultes nés dans ce ménage vivaient les uns à Bujumbura, les autres dans d'autres centres urbains du pays.

### **Découverte de 4 corps sans vie en Commune Cibitoke, Province Bujumbura**

Le 18 décembre 2025, une nouvelle inquiétante est parvenue à la Ligue ITEKA indiquant que la veille, le 17 décembre 2025, sur la Colline Rusiga, à la transversale 12, dans la Zone de Cibitoke, en Commune de Cibitoke, aux alentours de 16 heures, quatre corps sans vie ont été découverts au bord de la rivière Rusizi. C'est une équipe de cultivateurs, rentrant de leurs champs, qui a été attirée par une odeur nauséabonde. Curieux et inquiets, ils se sont approchés et ont fait cette terrible découverte : quatre corps, vêtus d'uniformes des FARDC, l'armée loyaliste de la République Démocratique du Congo, dans un état avancé de décomposition.

Les rumeurs ont rapidement commencé à circuler au sein de la communauté. Selon plusieurs sources locales, les causes de leur mort restent obscures, engendrant un climat de peur parmi les habitants. Certains évoquent l'idée que ces hommes pourraient être des miliciens rwandais ou congolais, appelés «FDLR ou WAZALENDO », ayant perdu la vie lors des conflits récents, bien que cette hypothèse n'ait pas encore été vérifiée officiellement.

Face à cette situation choquante, l'administration et la police se sont rapidement rendues sur les lieux. Devant l'état des corps, ils ont ordonné une inhumation immédiate. À noter également que ces derniers jours, des milliers de militaires congolais, accompagnés de miliciens rwandais et congolais, ont trouvé refuge au Burundi, fuyant après de violents affrontements avec l'AFC-M23. Le nombre de ces combattants est estimé à environ 4 000.

### **Un corps sans vie d'un homme a été retrouvé en Commune Gisuru dans la nouvelle Province de Burunga**

En date du 15 décembre 2025 à 4 heures du matin, à la colline Musumba, Zone Kabanga, commune Gisuru , ancienne commune de Kinyinya, un corps d'un homme sans vie a été découvert par les passants dans une petite buisson tout près du chemin.

Le corps du défunt est imputé de tête et est jusqu'à présent introuvable.

Selon nos sources, le défunt répond au nom de Léonard et il fait partie l'équipe des exploiteurs des minerais en Zone Kinyinya.

La veille, dimanche, le 14 décembre 2025, le défunt avait passé la soirée ensemble avec les autres au centre de négoce de Musumba entrain de partager un verre. Le corps du défunt a été conduit à la morgue de l'Hôpital de Kinyinya avant son inhumation par sa famille. A propos de cet assassinat aucune personne n'est appréhendée pour élucider les auteurs et les mobiles de ce crime.

### **Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Kiganda**

En date du 16 décembre 2025, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé sur la colline Musongati, zone et commune Kiganda. D'après les sources sur place, c'était vers 6h du matin, quand des écoliers se rendant à l'Ecofo Musongati ont aperçu quelque chose emballé dans un sachet. Ils ont approché et ont découvert ce corps.

Ils ont appelé les gens qui passaient qui ont appelé à leur tour le chef de colline. Celui-ci a ordonné d'enterrer le corps. Les enquêtes ont commencé mais l'espoir de trouver l'auteur est minime.

## **II.1.1.2. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS (Suite de la page 17)**

### ***Un corps sans vie d'une vieille femme découvert en Commune et Province Gitega.***

Un corps sans vie d'une vieille femme non identifiée, âgée entre 60 et 70 ans, a été retrouvé ce dimanche 21 décembre 2025 dans la rivière Karonga, qui sépare les quartiers Yoba et Zege dans la ville de Gitega.

Selon les personnes vivant à proximité, la victime aurait été retrouvée allongée au milieu de l'eau, bloquée par les herbes aquatiques. Certains témoins sur place indiquent qu'il était difficile de déterminer la cause exacte de sa mort car il n'était pas clair si elle a été égorgée ou si elle s'était noyée.

Nous avons tenté de contacter les autorités administratives de la commune de Gitega pour plus de précisions, mais sans succès. Le corps a été transporté par la police vers la morgue.

### ***Un corps sans vie d'une jeune fille retrouvé à Burengo, commune Matongo, en province Butanyerera***

Une information qui est parvenue à la Ligue Iteka en date du 18/12/2025, indique qu'en date du 13 décembre 2025 vers 08h du matin, un cadavre d'une fille du nom de HAKIZIMANA Francine de 18 ans a été découvert sur la colline Burengo, sous colline Burenza, commune Matongo, province Butanyerera, dans un champ de maïs.

Arrivée sur le lieu, la police accompagnée par le Médecin du Gouvernement venu à l'hôpital de Musema ainsi que les administratifs à la base ont constaté que le corps sans vie avait du sang dans le sexe et dans la bouche et de petite plaie au niveau de la cuisse et du cou. Ce qui montre qu'il y a eu torsion de la tête avec violence sexuelle comme le médecin l'a dit dans son rapport médical. Cette personne morte est née sur la colline Mugoma, zone Musigati en Commune Bubanza mais pour le moment elle vivait avec sa grand-mère sur la colline Matongo. Ses parents sont Nsavyimana Djuma et Nduwimana Chantal. Certaines informations disent qu'elle aurait été tuée par un certain Nibaruta Saïdi et son compagnon car les habits de Saïdi ainsi que ces chaussures ont été trouvés à côté du corps sans vie de cette fille. Pour le moment, les enquêtes continuent pour trouver les auteurs.

### ***Deux corps sans vie retrouvés en commune Bukemba, province Burunga***

En date du 11 décembre 2025, en commune Bukemba, province Burunga, deux corps sans vie non identifiés d'une femme et d'un enfant, en décomposition, ligotés, ont été retrouvés au pont appelé KWAMADIDIRI. Ils ont été enterrés par la croix rouge.

### ***Un corps sans vie retrouvé en commune Musongati, province Burunga***

En date du 12 décembre 2025, en commune Musongati, province Burunga, un corps sans vie d'un homme, en décomposition a été retrouvé à l'endroit appelé Kubigazi, sur la route menant vers l'ancienne commune Giharo. Il a été enterré par la croix rouge.

## **II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE**

### **II.2.1. TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANT**

***Un homme blessé à la machette, retrouvé à Kanyenkoko, commune Rumonge, en province Burunga***

Un phénomène de violence perpétrée par des jeunes Imbonerakures en patrouille nocturne se fait remarquer en commune Rumonge de la province Burunga, ou en date du 16 décembre 2025, à la colline de Kanyenkoko, cellule de Karevya, un homme a été trouvé, blessé à la machette au niveau des jambes, il ne pouvait pas parler. Jusqu' à mi-journée, il n'avait encore reçu aucun secours. Signalons que dans la nuit du 14 au 15 décembre 2025, sur cette même colline, un jeune homme de l'ethnie Tutsi a été blessé au front par des jeunes Imbonerakure qui disaient qu'ils accomplissent la mission d'exterminer l'ethnie Tutsi. Le comble de malheur est que ces malfaiteurs n'ont pas été arrêtés.

***Une vendeuse agressée violemment à Mabanda, commune de Nyanza, en province Burunga.***

Une information reçue par la Ligue Iteka en date du 18 décembre 2025 indique qu'en date du 5 décembre 2025, une vendeuse au marché communal de Mabanda en commune Nyanza de la province Burunga, du nom de Kabura, a été agressée violemment au marché communal par le gardien du marché, membre de ligue des jeunes Imbonerakure l'ont agressée violemment devant les clients, avant de la jeter dans un caniveau.

Les faits se sont déroulés lorsque Kabura a refusé de céder ses patates douces à des commissionnaires qui proposaient un prix dérisoire. Face à son refus, le responsable du marché et militant du CNDD-FDD Emmanuel Niyomwungere, et le gardien du marché membre de ligue des jeunes Imbonerakure l'ont agressée violemment devant les clients, avant de la jeter dans un caniveau. Les habitants soulignent que ces deux personnes politiquement affiliées au CNDD-FDD seraient déjà libres après quelques jours de détention au commissariat communal de police à Mabanda.

Alertées par la population, le jour de l'incident, les forces de l'ordre étaient intervenues et avaient interpellé les deux hommes. Mais plusieurs témoins affirment qu'ils ont été relâchés peu après, renforçant le sentiment d'impunité dans cette affaire.

Les habitants insistent sur le respect du droit de tout commerçant à vendre librement le fruit de son travail et demandent que la justice intervienne de manière impartiale. Selon eux, la libération des auteurs sans sanction exemplaire envoie un mauvais message et risque d'encourager la répétition de tels actes de violence sur les marchés du pays surtout que la victime a été agressée par les responsables du marché.

La population de Mabanda appelle donc les autorités à agir rapidement et fermement, afin que cette affaire serve d'exemple et que la sécurité et la liberté des commerçants soient pleinement garanties dans tous les marchés burundais.

## **II.2.2. VIOLS**

### ***Une élève a été violée en Commune Mishiha dans la Province de Buhumuza***

Le 18 décembre 2025, la Ligue ITEKA a reçu des nouvelles troublantes concernant une élève de l'école fondamentale de Mishiha, qui a été victime d'un viol dans le centre de santé de Gishungo, survenu au début du mois de décembre 2025. Selon une source bien informée, la victime, âgée de 17 ans, avait accompagné une camarade tombée malade. À leur arrivée au centre de santé, elles ont été immédiatement conduites au bloc de logement des infirmiers encore en service. Plusieurs employés de ce centre confirment les événements, bien qu'ils aient été pris sur le fait.

L'individu incriminé serait un laborantin travaillant dans le même CDS. Les parents d'élèves n'ont pas caché leur étonnement face au silence du directeur de l'Ecofo face à cet acte abominable. Toujours selon notre source, un parent a même accusé le directeur d'avoir reçu des pots-de-vin de la part du laborantin pour étouffer cette affaire.

Il est important de rappeler que des rumeurs circulent indiquant que ce directeur avait déjà été mentionné dans d'autres scandales similaires, où il aurait accepté de l'argent pour protéger des violeurs. Les parents expriment leur ferme intention de voir la justice prévaloir, réclamant des sanctions sévères tant pour le violeur que pour le directeur de l'ECOFO.

## **II.2.3. VIOLENCES DOMESTIQUES**

### ***Violence conjugale au sein d'un couple de policiers en commune Ntahangwa, province Bujumbura***

Le 17 décembre 2025, au quartier Nyabagera, situé dans la zone Gihosha de la commune Ntahangwa, province Bujumbura, une dispute financière au sein d'un couple, dont l'union n'était pas reconnue par l'état civil, a tourné au drame lorsque la femme Suavis Nshimirimana a brûlé son mari, Pierre Nihorimbere, avec de l'eau bouillante. Les deux sont tous des agents de la police.

Selon un témoin, l'origine du conflit repose sur un crédit de 6 millions de francs burundais récemment contracté par l'épouse auprès d'une banque. Le mari exigeait le partage de cette somme. Cette tension a conduit à une escalade dangereuse : le couple est rentré au domicile familial muni de fusils, chacun cherchant à se défendre ou à intimider l'autre.

C'est dans ce climat de violence armée que la femme a fini par commettre l'irréparable en utilisant de l'eau chaude comme arme de défense ou d'agression.

Les conséquences de cet acte sont lourdes. Le mari, souffrant de brûlures, est actuellement hospitalisé à l'hôpital de la police, à la CHANIC. La femme, quant à elle, a été placée en détention pour répondre de ses actes devant la justice. Au milieu de ce chaos, le sort des quatre enfants du couple suscite une vive émotion. Les voisins plaident désormais pour une assistance d'urgence en faveur des enfants, qui se retrouvent livrés à eux-mêmes en l'absence de leurs deux parents.



*Uwo uri wese ubahirizwa*

## **II.3. DROIT À LA LIBERTÉ**

### **II.3.1. ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES**

#### ***Une personne arrêtée en commune Gisagara, province Buhumuza***

En date du 2 décembre 2025, vers 20 heures, au centre de négoce de Gasenyi, colline Mburi, commune Gisagara, province Buhumuza, un homme non identifié de nationalité Rwandaise a été appréhendé à ce centre dans la soirée.

Cet homme a été appréhendé au moment où il était en train de chercher un hébergement dans un hôtel, c'est à ce moment-là qu'un agent hôtelier a alerté l'administration après avoir entendu que cette personne parlait avec un accent rwandais. Selon des sources sur place, quelques minutes après, l'administrateur de la commune Gisagara, Japhet Nzirubusa et en même temps natif de cette colline est arrivé sur les lieux, après quelques minutes d'interrogatoire, cette personne a été embarqué par cette autorité dans la camionnette de la commune et conduit au poste communal de police de Gisagara pour des raisons d'enquête.

Selon les mêmes sources, cette personne a été torturée par l'administrateur de la commune Gisagara avant d'être embarquée dans la camionnette.

Jusqu'aujourd'hui on n'a aucune nouvelle de cette personne, elle a passé une seule nuit dans le cachot du poste communal de Gisagara avant d'être référé au cachot du commissariat provincial de Cankuzo pour poursuivre les enquêtes.

## **III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS**

### **III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE**

#### ***La flambée du carburant perturbe la vie économique des transporteurs et usagers à Bubanza et Mpanda en province de Bujumbura***

À Bubanza et Mpanda, la hausse vertigineuse du prix du carburant plonge transporteurs et populations dans une situation économique très critique. Depuis près de deux semaines, une bouteille d'essence de 1,5 litre, localement appelée ikibuni, se vend entre 30 000 et 40 000 francs burundais, contre 15 000 à 20 000 francs avant la prise de la ville d'Uvira par AFC-M23.

Cette flambée des prix perturbe fortement le secteur des transports. Chauffeurs et motocyclistes dénoncent des coûts d'approvisionnement devenus insupportables, les obligeant à réduire leurs trajets, voire à suspendre leurs activités. Les usagers, quant à eux, font face à une augmentation des tarifs et à une pénurie de moyens de transport.

À l'origine de cette crise figure une pénurie prolongée dans les stations-service locales, privées de carburant depuis plus d'un mois. Les circuits d'approvisionnement en provenance de l'est de la RDC sont également paralysés par l'insécurité liée aux affrontements armés.

Face à cette situation, transporteurs et populations appellent les autorités à une intervention urgente afin de rétablir l'approvisionnement en carburant et d'alléger le fardeau d'une population déjà confrontée à la cherté de la vie.

### **III.2. DROIT A L'EDUCATION**

#### ***L'école au bord de la rupture dans la province Burunga***

La province scolaire de Burunga traverse une crise éducative profonde qui menace sérieusement l'avenir de milliers d'élèves. Les difficultés sont à la fois structurelles, humaines et financières, et se sont aggravées au fil des années. Selon des sources à la direction provinciale de l'éducation, sur le plan des infrastructures, la situation est alarmante. La province accuse un déficit de 74 000 bancs-pupitres et d'environ 20 000 salles de classe. À cela s'ajoutent des conditions d'hygiène jugées extrêmement préoccupantes.

Dans de nombreuses écoles, l'absence d'eau potable et le manque de latrines fonctionnelles exposent quotidiennement les apprenants et le personnel enseignant à de graves risques sanitaires.

La question du financement reste tout aussi critique. Dans les écoles fondamentales, chaque élève paie un minerval de 7 000 francs burundais par trimestre, tandis que l'État accorde seulement 500 francs burundais par élève et par trimestre pour les frais de fonctionnement.

Selon les directeurs d'écoles fondamentales et post-fondamentales, ces montants sont largement insuffisants pour couvrir l'achat des craies, feuilles, registres et autres supports pédagogiques, surtout dans un contexte de hausse généralisée des prix. À ces difficultés s'ajoutent des contributions multiples, exigées aussi bien au niveau du parti CNDD-FDD que par certains départements communaux de l'éducation, ce qui accentue la pression financière sur des établissements déjà fragilisés, notamment les écoles post-fondamentales à faibles effectifs.

La rentrée scolaire 2025–2026 a également été marquée par une défection massive de 150 à 200 enseignants, y compris plusieurs directeurs d'écoles, dès les premières semaines. Pour pallier ce problème, le recours à des enseignants vacataires par commune est envisagé. Mais selon des sources à la direction provinciale de l'éducation de Burunga, la province a besoin de 2 449 nouveaux enseignants pour l'année scolaire en cours. Autre constat inquiétant : la dernière distribution de manuels scolaires remonte à près de dix ans.

Depuis, les effectifs ont augmenté, les programmes ont évolué et les livres se sont fortement détériorés. Dans plusieurs écoles, un seul manuel est partagé par plusieurs élèves, quand il en reste encore.

Face à cette crise multidimensionnelle, les acteurs du secteur éducatif lancent un appel urgent aux autorités et aux partenaires techniques et financiers. Ils demandent notamment la construction et la réhabilitation des salles de classe, des latrines et des points d'eau potable, une révision du financement des écoles, le recrutement rapide des 2 449 enseignants manquants, la distribution de manuels scolaires et la rationalisation des contributions imposées aux établissements. Sans action immédiate, préviennent-ils, la province scolaire de Burunga risque de sacrifier des générations entières.



### **III.3. DROIT À L'ALIMENTATION ET À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

#### ***Risques de diminution de la production du maïs causée par des insectes ravageurs affectant cette culture en commune Ruyigi, province Buhumuza***

Les cultivateurs ayant semé la culture du maïs sur les collines de Sanzu et Ruhwago dans la Zone et Commune de Ruyigi en Province de Buhumuza s'inquiètent car leurs cultures de maïs sont infectées par des insectes ravageurs. Ils signalent ne pas connaître exactement la cause et demandent le suivi par les agronomes afin d'obtenir une bonne récolte. Le chargé du département de l'agriculture, élevage et environnement au sein de l'administration communale de Ruyigi ne s'est pas encore prononcé à ce sujet.

### **IV. DROITS CATÉGORIELS**

#### **IV.1. DROIT DE L'ENFANT**

##### ***Un nouveau-né retrouvé vivant puis décédé à l'hôpital de référence GAO à Kayogoro, commune Makamba en province Burunga***

Un nouveau-né de sexe masculin a été retrouvé vivant, bien que dans un état critique. Selon les récits qui circulent, le nourrisson avait été enfoui dans la terre, avant qu'un enfant de passage ne fasse la terrible découverte. Alertant aussitôt les adultes, il a déclenché une chaîne d'événements qui allait s'avérer désespérée.

Le bébé a été rapidement évacué vers un centre de santé local. Cependant, son état nécessitait des soins d'urgence, et il a été transféré vers un hôpital privé qui sert actuellement de référence à Kayogoro. Les médecins et le personnel soignant ont travaillé sans relâche pour tenter de sauver sa vie, mais la lutte fut vaine. Aux alentours de 20 heures ce même soir, ils ont été contraints d'annoncer son décès.

Des murmures d'indignation ont commencé à se propager dans la communauté, appelant à retrouver la mère de l'enfant, mais également le père biologique, jugé complice dans cet acte odieux d'abandon. Tandis que les habitants s'unissent pour exiger des réponses, une enquête a été ouverte afin de percer les mystères de ce drame déchirant, déterminée à faire jaillir la lumière sur cette sombre affaire.



*Uwo uri wese ubahirizwa*

## V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande les autorités burundaises de prendre toutes les mesures possibles et recommande ce qui suit:

### Au Gouvernement du Burundi de :

- Prendre des mesures pour prévenir les homicides volontaires, notamment les règlements de compte;
- Mener des enquêtes sur les homicides, le phénomène de cadavres retrouvés à chaque fois dans différentes localités du pays et identifier les responsables pour les punir conformément à la loi;
- Prendre des mesures pour protéger les victimes de viol et leur offrir un soutien adéquat;
- Prendre toutes les mesures possibles pour trouver une solution durable de carburant et renforcer le contrôle des tarifs du transport public pour éviter les spéculations abusives qui frappent les populations les plus vulnérables;
- Renforcer la discipline et le contrôle des jeunes Imbonerakure afin de prévenir les agressions et les abus de pouvoir constatés dans les différentes localités;
- Renforcer la prise en charge médicale et sanitaire afin de stopper la mortalité dans les camps;
- Garantir l'intégrité physique des réfugiés en mettant fin à l'usage de la force lors des transferts et laisser la liberté de rentrer les réfugiés qui veulent retourner chez eux.